

Le 18 OCT. 2019

Nos Réf. : GP/AG/FR/CB

NOTE DE SERVICE N°2019/45

Destinataires :

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service pour diffusion aux agents.

Objet : Information/ Protection sociale complémentaire « prévoyance »

La Ville de PETIT-QUEVILLY a mandaté le Centre de Gestion 76 pour le renouvellement de la procédure de consultation en vue de la passation d'une convention de participation sur le risque prévoyance. En date du 19 septembre 2019, le CDG 76 a retenu l'offre de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et a signé une convention de participation avec celle-ci. Cette protection couvre :

Garantie de base : Le risque incapacité de travail garantissant le maintien de salaire, sous forme d'indemnités journalières, pour l'agent en congé de maladie à demi-traitement, en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie à demi-traitement sur une durée maximale de 3 ans, à hauteur de 95% du traitement net et de la NBI nette. L'indemnisation du régime indemnitaire, à hauteur de 95 %, reste au choix de l'agent.

Plusieurs options sont proposées au choix des agents :

Option 1 : Le risque invalidité garantissant le maintien de la rémunération nette jusqu'à l'âge légal de départ en retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat.

Option 2 : La perte de retraite en capital garantissant un complément de retraite, sous forme d'un capital, à partir de l'âge de départ à la retraite en vigueur au moment de la souscription du contrat (capital égal à un tiers de la valeur du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, par année d'invalidité)

Option 3 : Le capital décès garantissant un versement de 100 % de la rémunération indiciaire annuelle brute

Ce dispositif s'adresse aux agents titulaires, stagiaires et contractuels sur poste permanent effectuant au moins 12 h 30 hebdomadaires dans la collectivité.

L'adhésion de l'agent est facultative.

Les avantages de la convention de participation : un tarif de groupe, inférieur au tarif individuel, pas de conditions d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2020, pas de limite d'âge et une garantie immédiate, sans aucune obligation d'adhérer à la complémentaire santé de la MNT.

Des réunions d'information seront organisées avec la MNT :

- **le mardi 5 novembre 2019 de 13 h 00 à 14 h 00 à la salle du Quadrant**
- **le mercredi 13 novembre 2019 de 10 h 00 à 11 h 00 à l'Astrolabe.**

Les personnes qui souhaitent participer à l'une de ces réunions pourront s'inscrire auprès de Corinne BARAY - 02.35.63.75.91, dans le respect de la continuité de service et **au plus tard le 31 Octobre 2019.**

Corinne BARAY, Responsable Administrative à La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition (02.35.63.75.91).

Le Directeur Général des Services,

G. POUPON

